

Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés



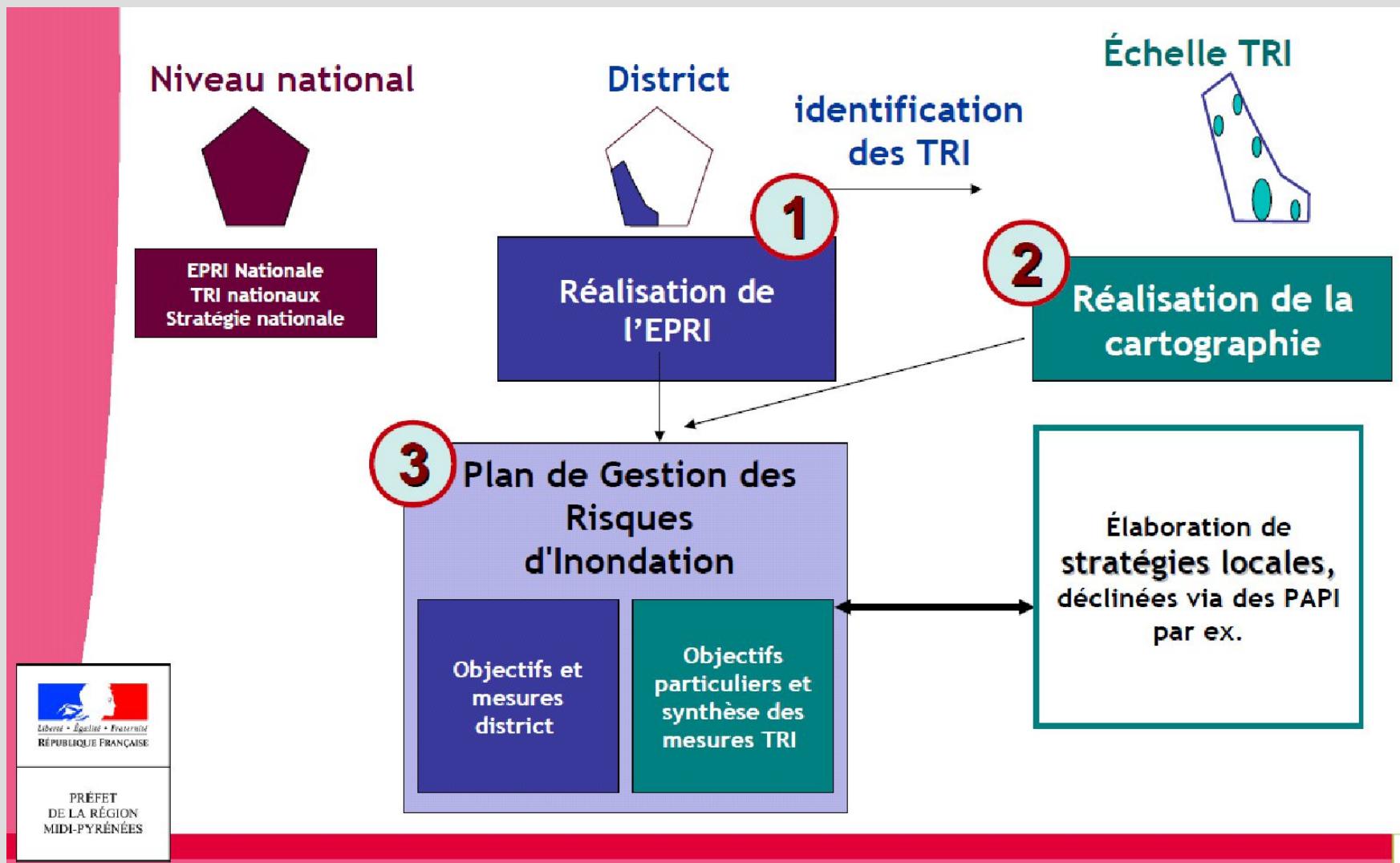
DEMARCHE DIRECTIVE INONDATION

La Directive Inondation (2007/60/CE) relative à « l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation »

- Ses objectifs : « ... réduire les conséquences négatives pour la **santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique**, associées aux inondations dans la Communauté ... »
- Transposition en droit français : la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement)
- Etapes :
 - 1 - Evaluer préalablement les enjeux
 - 2 - Cartographier les risques dans les territoires à risque important
 - 3 - Mettre en place une stratégie locale de gestion des risques

Cycle reconduit
tous les 6 ans

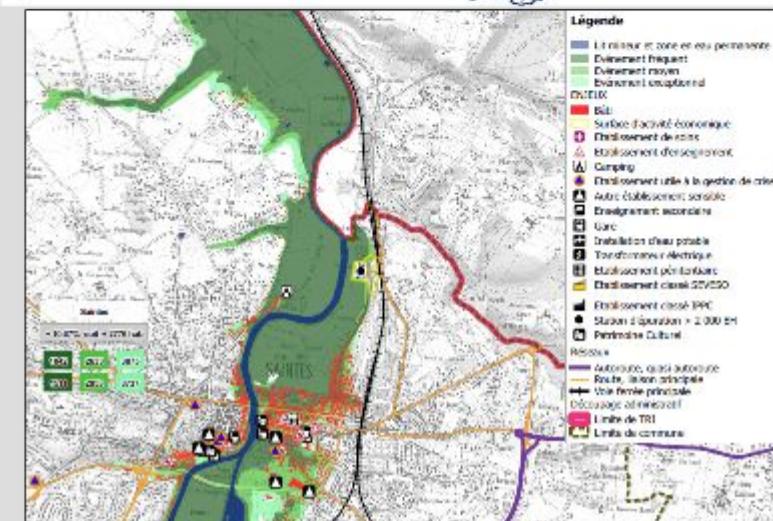
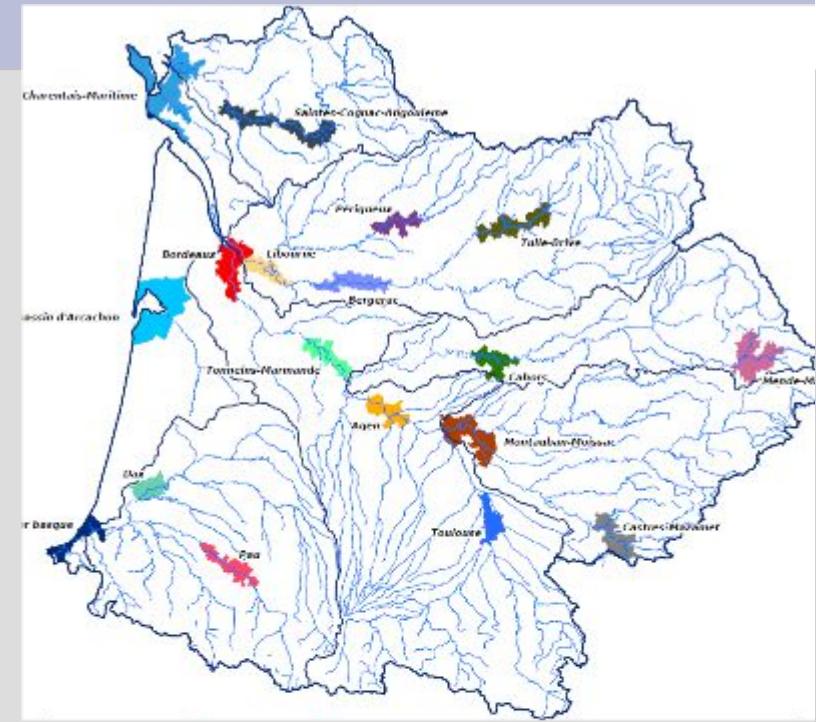
Démarche Directive Inondation



Identification des TRI et cartographie des risque

Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI)

- Identification de poches de risque concentrant l'essentiel des enjeux - **AP janvier 2013 -> échelle du district Adour-Garonne (18 TRI)**
- Cartographie plus fine des risques - **AP décembre 2014 -> échelle du TRI**
 - Fréquent -> réflexion pour réduction des dommages
 - Moyen = centennal -> réflexion pour aménagement du territoire
 - Exceptionnel -> éléments de connaissance pour préparer la gestion de crise



Mettre en place des stratégies

- **SNGRI -> Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation, octobre 2014**
 - *Objectif n°1 : Augmenter la sécurité des populations*
 - *Objectif n°2 : Stabiliser à court terme et réduire à moyen terme, le coût des dommages potentiels*
 - *Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale*
- **PGRI Adour-Garonne 2016-2021 -> Plan de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du district, approuvé en fin d'année 2015 (opposabilité)**
 - *6 objectifs dont 5 repris dans la SLGRI*
- **SLGRI -> Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du TRI, à approuver d'ici fin 2016**
 - *Périmètre cohérent avec objectif de résultat sur le TRI*
 - *Déclinaison SNGRI et PGRI*
 - *Est ensuite traduite par un ou des programmes d'actions (de type PAPI)*

Construction d'une SLGRI

- La SLGRI doit fixer des *objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations potentielles pour le TRI*
- Pour atteindre ces objectifs, la stratégie locale liste des *dispositions à mettre en œuvre* dans un délai de 6 ans

Exemple

Objectif atelier : force de propositions stratégiques + réflexion gouvernance (échelle, MOa, partenariats, financements)

SLGRI		PAPI	
Objectif général	Sous-objectif	Disposition	Action
1 - Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité	1.1 - Réduire la vulnérabilité du territoire	1.1.a - Favoriser les plans de continuité d'activité d'entreprises	<u>Action</u> : Elaboration d'une trame de PCA <u>MOa</u> : Syndicat Mixte du Longdufleuve <u>Coût</u> : 5 000 € <u>Calendrier</u> : 2018 <u>Plan de financement</u> : 50 % FPRNM, 50 % MOa
		1.1.b - Développer la dureté des réseaux	
	1.2 - Maîtriser l'urbanisation en zone inondable	1.2.a - Réviser les PPRI là où c'est pertinent	<u>Action</u> : Révision PPRI agglo Prèsdel'eau <u>MOa</u> : DDT ...
			<u>Action</u> : Révision PPRI agglo Piedsmouillés <u>MOa</u> : DDT ...

ORGANISATION DE LA SLGRI

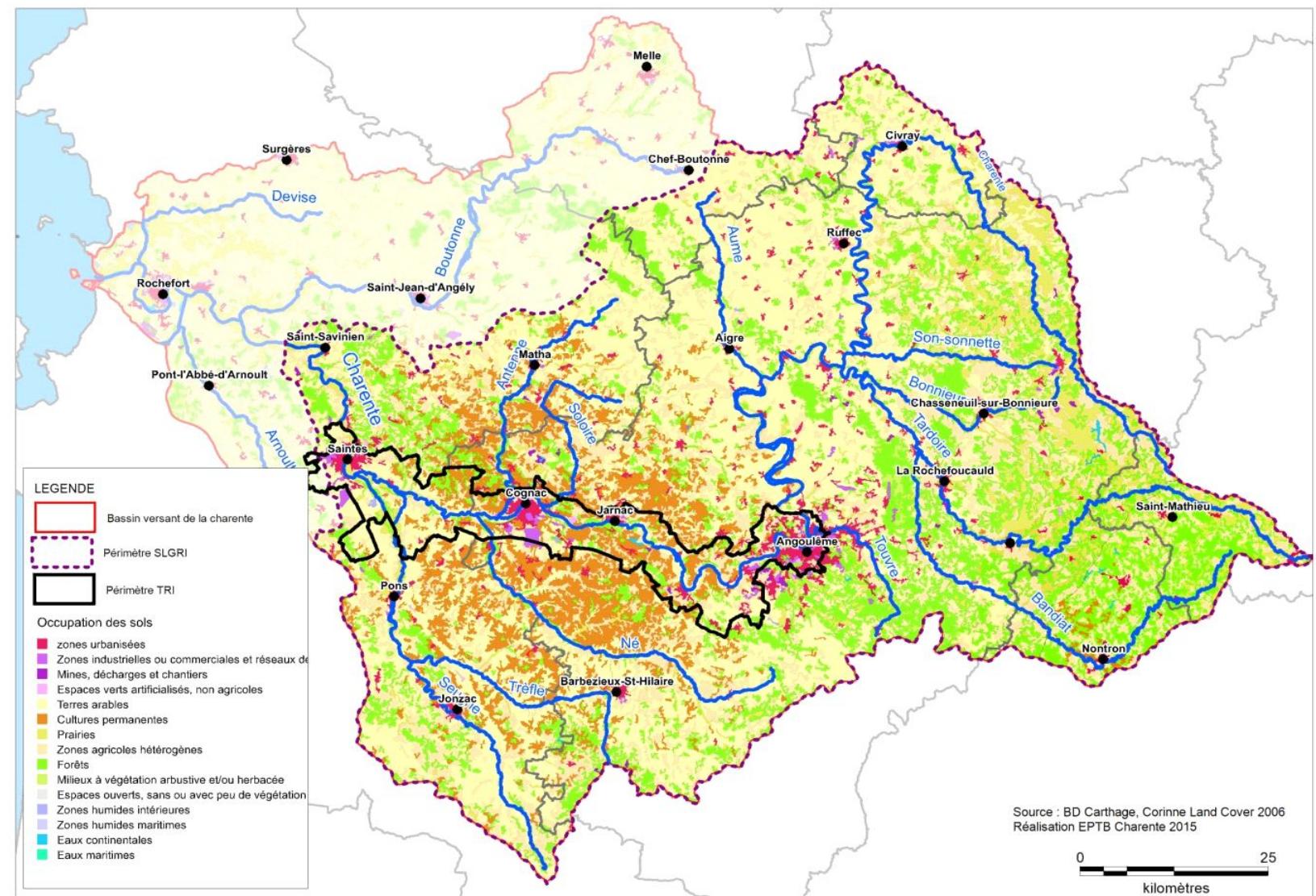
Organisation administrative

- Préfet pilote : [Préfet de la Charente](#)
- Service de l'Etat en charge du suivi : [DDT Charente](#)
- Collectivité locale porteuse : [EPTB Charente](#)
- Parties prenantes et comité de pilotage : [définis dans AP de août 2014](#)

1^{ère} réunion des parties prenantes le 11/02/2015 à Cognac

- validation périmètre
- validation grands objectifs
- validation organisation de la démarche

Périmètre



Grands objectifs (cf PGRI)

- 1 - Aider les **maîtrises d'ouvrage** à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI
- 2 - Améliorer la **connaissance et la culture du risque** inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
- 3 - Améliorer la préparation et la **gestion de crise** et raccourcir le **délai de retour à la normale** des territoires sinistrés
- 4 - **Aménager durablement** le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de **réduire sa vulnérabilité**
- 5 - Gérer les **capacités d'écoulement**, restaurer les **zones d'expansion des crues** et mettre en œuvre les principes du **ralentissement dynamique** pour ralentir les écoulements

Obj n°6 du PGRI « Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations » écarté car pas d'ouvrage existant. Possibilité d'inscrire des travaux hydrauliques dans « gestion des écoulements » ou « aménagement du territoire »

Organisation de la démarche

- Travail des parties prenantes sous forme de **4 ateliers thématiques** (objectifs 2 à 5 – discussion MOa dans chaque atelier)
- **Co-animation** des ateliers par une **partie prenante**
- **Validation** du diagnostic et de la déclinaison des objectifs en **COPIL**

SLGRI		
Série 1 ateliers	Nov-déc 2015	<i>Faire émerger des propositions stratégiques</i>
Série 2 ateliers	Mars 2016	<i>Organiser les propositions sous forme de dispositions et de pistes d'actions</i>
COPIL	Mai 2016	<i>Validation état des lieux et dispositions</i>
Approbation SLGRI par le Préfet	Avant fin 2016	<i>Arrêté du Préfet pilote après consultation du PCB</i>
Travail sur programme d'actions	Fin 2016 - 2017	<i>Elaborer le futur PAPI</i>

QUELQUES ELEMENTS D'ETAT DES LIEUX THEMATIQUE

Connaissance phénomène de crue

Quelques caractéristiques

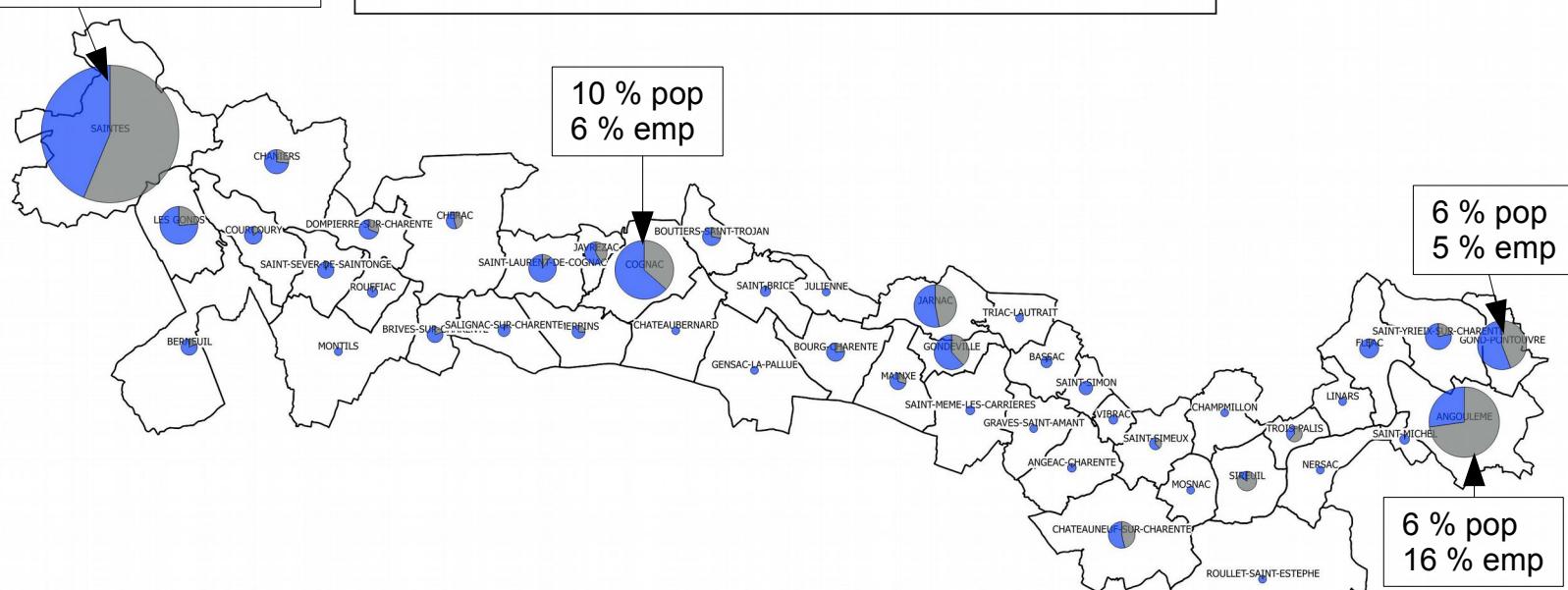
- *Réurrence des crues majeures* → 1779, 1783, 1842, 1846, 1859, 1882, 1904, 1910, 1937, 1940, 1952, 1961, 1962, 1966, décembre 1982 (Q100), janvier 1994 (Q50), 2000
- *Crues de plaine* → *cinétique lente de débordement*
- *Caractère saisonnier des crues* (80 % entre décembre et mars).



Enjeux exposés

36 % pop exposée du TRI
54 % emp exposés du TRI

ENJEUX HUMAINS - ZONE D'ALEA MOYEN



LEGENDE
Enjeux humains en zone d'alea moyen
(symboles proportionnels)

Population
Emploi

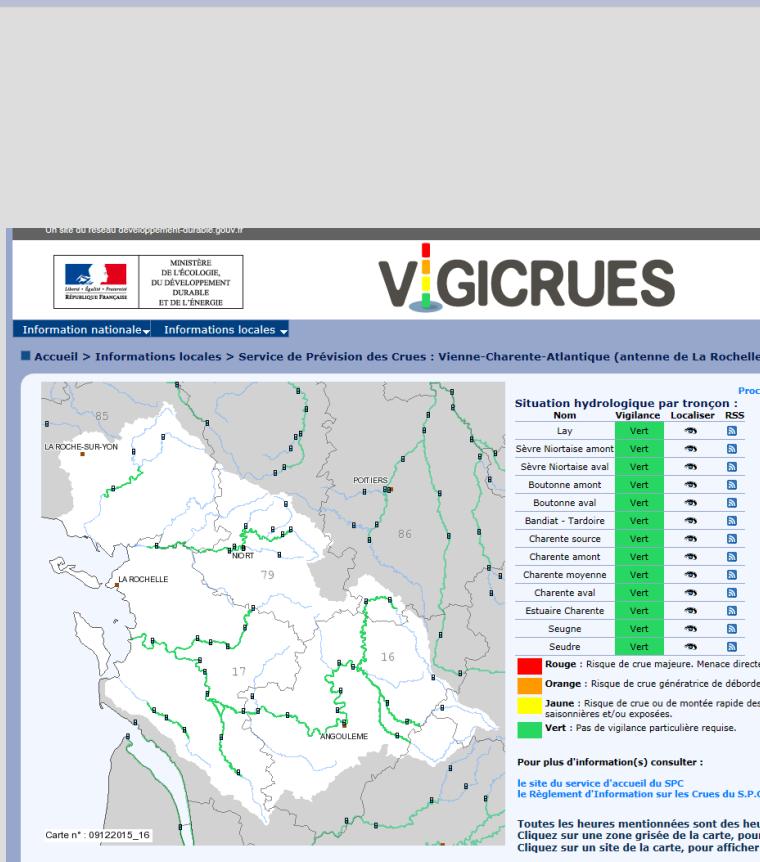
Niveau d'aléa	Population en zone inondable	Emplois en zone inondable
Fréquent	3 100 personnes	3 000 emplois
Moyen	7 100 personnes	4 100 emplois
Exceptionnel	11 300 personnes	8 000 emplois

Enjeux exposés

- De nombreux autres enjeux dès l'aléa fréquent (Q20)
 - *Plus d'une dizaine d'installations d'eau potable*
 - *Deux stations d'épuration partiellement touchées*
 - *Un foyer d'hébergement et deux centres éducatifs*
 - *Cinq campings*
 - *Une quinzaine d'ICPE (distilleries en majorité)*
 - *Un musée, une église*
 - *Des routes départementales coupées*
 - *Des interrogations sur les réseaux*

Mais peu d'information centralisée
sur la vulnérabilité réelle
de tous ces enjeux

Gestion de crise



Informations de vigilance →

Chaîne d'alerte : Préfet, Maire

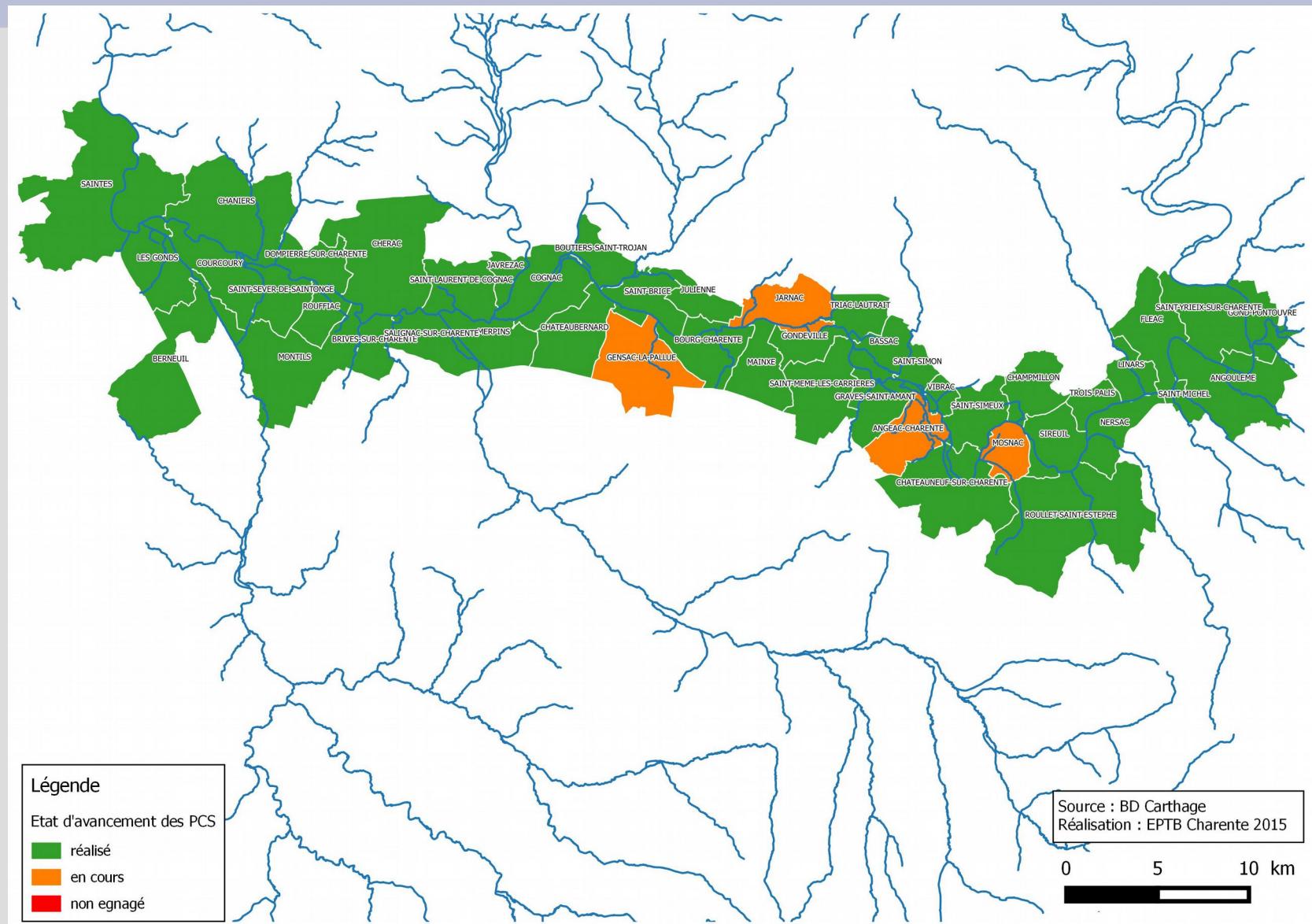
Activation PCS
(commune)

Plan ORSEC
(Préfecture)

Mission RDI
(appui au Préfet)

- Carte des surfaces inondées potentielles
 - Interprétation données SPC
 - Identification des enjeux
 - Capitalisation des informations
- + appui préparation gestion de crise (exercices...)

Gestion de crise - PCS



PREPARATION ET GESTION DE CRISE : DISPOSITIF ORSEC

Présentation SIDPC 16

Organisation de la Réponse de SÉcurité Civile



SIDPC – T. BACLE

Le risque Zéro n'existe pas

- ✓ événements soudains et dramatiques touchant de nombreuses personnes ;
- ✓ exposition à de nombreux aléas d'origine naturelle, technologique ou sanitaire avec des effets amplifiés par le mode de fonctionnement de la société (réseaux, etc.);

Pour que la société soit moins fragile, il faut donc :

- Réduire nos vulnérabilités par des mesures de prévention;
- Préparer à l'avance une organisation solide et rôdée pour répondre dans l'urgence à ces événements

ANTICIPER pour réagir

SE PREPARER pour agir



La sécurité civile est l'affaire de tous

Soyons prêts à faire face ensemble

Loi de modernisation de la sécurité civile : 13 août 2004

ORSEC devient une organisation et plus un plan figé

Préparation et mobilisation de tous les acteurs publics et privés susceptibles d'être impliqués

Chaque acteur décline sa préparation dans un plan interne de gestion de crise :

Communes → PCS (plan communal de sauvegarde)

Installations classées « SEVESO » → POI (plan d'opération interne)

Exploitants de réseaux → PSI (plan de sécurité et d'intervention)

Domaine sanitaire → Plan blanc, plan bleu, etc

Etablissements scolaires → PPMS (plan particulier de mise en sécurité)

Le dispositif ORSEC départemental coordonne toutes ces organisations

L'intervention des acteurs est coordonnée par une autorité unique :

le directeur des opérations de secours (DOS)

Sur le terrain, les intervenants sont dirigés par **le commandant des opérations de secours (COS)**



Le dispositif ORSEC départemental

Il se compose :

De dispositions générales définissant l'organisation de base capable de s'adapter à tout type de situation :

Fonctionnement de la chaîne de commandement;

Procédures de veille et d'alerte;

La communication;

Les missions de chaque acteur;

Les missions pré-identifiées : NoVi, soutien aux populations, continuité de fonctionnement des réseaux, etc.

De dispositions spécifiques propres à certains risques particuliers préalablement identifiés

Risques naturels : inondations, etc.

Risques technologiques : aérodrome de Brie-Champniers, BA709, TMR, TMD, dépôt Antargaz de Gimeux, barrage de Mas Chaban, etc.

Risques sanitaires : pandémie grippale, planc blanc élargi, etc.

Risques sociétaux : distribution de comprimés d'iode à la population, etc.



Bilan de la planification départementale

ORSEC dispositions générales

Approuvé le 2 juillet 2012. En cours de modification (CUMP)

ORSEC dispositions spécifiques

Risques naturels : 6 plans dont 5 à actualiser
3 en cours de mises à jour

Risques technologiques : 11 plans dont 5 à actualiser
3 en cours de mises à jour
+ 1 en cours de création

Risques sanitaires : 6 plans dont 2 à actualiser

Risques sociétaux : 2 plans à jour

Réseaux : 1 plan à créer selon la nouvelle structure

+ 4 plans interdépartementaux



Le plan communal de sauvegarde (P.C.S.)

Extrait de l'article 13 de la LMSC du 13 août 2004 :

« *Le plan communal de sauvegarde [...] détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes[...]. Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention.* ».

Le plan communal de sauvegarde doit :

Prendre en compte les missions qui relèvent de la compétence des communes dans

le cadre ORSEC :

L'alerte et l'information des populations;

L'appui aux services de secours;

Le soutien aux populations (hébergement, ravitaillement, etc.);

L'information des autorités.

Permettre de faire face à des situations d'urgence impliquant le maire comme DOS.

Le PCS doit comporter :

L'organisation de la commune : répartition des missions, positionnement des structures PCC et CARE, etc. ;

L'annuaire de crise;

Le recensement des moyens matériels et humains;

Le recensement des personnes fragiles.



PRÉFET
DE LA CHARENTE

Bilan de réalisation des P.C.S.

119 communes ont obligation de réaliser un P.C.S. :

109 (PPRn), **9** (PPI Mas Chaban) et **1** (PPI Antargaz Gimeux)

Bilan au 2/12/2015

	ANGOULEM E	COGNAC	CONFOLEN S	TOTAL
Nombre de communes avec PCS obligatoires	42	27	50	119
Nombre de communes dont le PCS est terminé (élaboration + arrêté d'approbation)	40	24	45	109

19 communes sans obligation de réaliser un PCS l'ont fait



PRÉFET
DE LA CHARENTE

PISTES DE PROPOSITIONS STRATEGIQUES

→ **idées émergentes**

« Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés »

Prévision, surveillance, alerte

- Poursuivre l'amélioration continue de la performance et de la fiabilité du réseau de surveillance des cours d'eau (SPC Vienne-Charente-Atlantique)
- Encourager l'usage des cartographies dans les dispositifs de gestion de crise
 - Carte des zones inondées potentielles (VIGinond) → finalisation sur le TRI, diffusion, usage
 - Usage des enveloppes de la cartographie DI (Q1000 notamment) → mise à jour documents gestion de crise
 - Mise à jour des cartes PPRI → MNT, aléa de référence cohérent
 - Impacts du changement climatique sur l'évolution de ces cartographies d'aléa
 - Identification des enjeux (croisement pour évaluation impacts potentiels) → centralisation des données, procédure de mise à jour, types d'enjeux
 - Identification vulnérabilité de ces enjeux (STEP, station eau potable...)
 - Identification des organes hydrauliques impactant la ligne d'eau (vannes...)
 - Importance de la connaissance sur les crues régulières (les plus impactantes en cumul)
- Panneaux d'information à message variable ?
- Alertes SMS

« Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés »

Prévision, surveillance, alerte

- Poursuivre l'amélioration continue de la performance et de la fiabilité du réseau de surveillance des cours d'eau (SPC Vienne-Charente-Atlantique)
- Encourager l'usage des cartographies dans les dispositifs de gestion de crise
 - Carte des zones inondées potentielles (VIGinond) → finalisation sur le TRI, diffusion, usage
 - Usage des enveloppes de la cartographie DI (Q1000 notamment) → mise à jour documents gestion de crise
 - Mise à jour des cartes PPRI → MNT, aléa de référence cohérent
 - Impacts du changement climatique sur l'évolution de ces cartographies d'aléa
 - Identification des enjeux (croisement pour évaluation impacts potentiels) → centralisation des données, procédure de mise à jour, types d'enjeux
 - Identification vulnérabilité de ces enjeux (STEP, station eau potable...)
 - Identification des organes hydrauliques impactant la ligne d'eau (vannes...)
 - Importance de la connaissance sur les crues régulières (les plus impactantes en cumul)
- Panneaux d'information à message variable ?
- Alertes SMS

« Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés »

Organisation de la gestion de crise (crue lente : *anticipation = gage d'efficacité*)

- Accompagner la couverture PCS de l'ensemble des communes du TRI, séminaire PCS
- Accompagner la mise à jour des PCS : TIM avec nouveaux éléments de connaissance, caler les seuils PCS sur les informations vigicrue, prendre en compte l'aléa exceptionnel, évolutions dans la commune...
- Favoriser les réflexions intercommunales pour développer les solidarités et optimiser les moyens → formaliser ce qui peut se faire de manière spontanée
- Faire des exercices pour tester et valider les PCS, sur le volet inondation
- Problématique de desserte : villages isolés, itinéraires bis
- Mise en place de réserves communales ou intercommunales de sécurité civile (relais citoyen)
- Promouvoir les plans de gestion de crise « individuels » : PPMS, PFMS, PCA, plans d'organisation interne pour les ERP, plans opérateurs réseaux

« Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés »

Accompagnement post-crise et retour d'expérience

- Accompagnement et soutien psychologique des sinistrés, relogement temporaire, vérification conditions de sécurité de retour dans les bâtiments (prévu dans ORSEC + prévu/à prévoir dans PCS)
- Diffusion information sur procédure d'indemnisation
- Si besoin travaux d'urgence : apprécier l'impact potentiel au regard de l'intérêt (proportionnalité) → cellule de coordination Etat
- Généraliser les démarches de retour d'expérience : capitaliser (cartographies, laisses de crues, photos...) et partager les informations → mission RDI notamment

« Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés »

Anticipation des dommages : réduction de vulnérabilité

- Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité (habitations, réseaux, bâtiments publics, entreprises, établissements de santé, patrimoine culturel...)
- Développer la prescription de mesures de réduction de vulnérabilité dans les PPR
- Accompagner la réalisation de ces travaux de réduction de vulnérabilité
- Saisir les opérations de mutation urbaine pour favoriser la réduction de vulnérabilité
- Former/sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire pour promouvoir les stratégies de réduction de vulnérabilité
- Améliorer la conception et l'organisation des réseaux en association avec les différents opérateurs (EP, EU, énergie, circulation...)